

COMMUNE
de
WIMMENAU



Arrêté N° 2024-014

**Règlementation temporaire de la circulation et du stationnement
rue Hohl et rue du Stade, et rue Schoenfeld à WIMMENAU
le jeudi 27 juin 2024**

Le Maire de la Commune de WIMMENAU,

- VU** le code de la route ;
VU le code de la voirie routière ;
VU le code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la demande de l'entreprise ALSACE NACELLES SERVICES – 1 rue Neufeld à 67720 à WEYERSHEIM en date du 24 mai 2024, qui met à disposition de la SNCF une nacelle et une signalisation pour une inspection détaillée des ouvrages d'art (pont rue Hohl et pont rue Schoenfeld) en date du jeudi 27 juin 2024.

CONSIDERANT que les ouvrages d'art (ponts) nécessitent une visite détaillée par la SNCF.

ARRETE

Article 1er : Le pétitionnaire est autorisé :

- à barrer la rue Hohl et la rue du Stade, à hauteur du pont SNCF, à tous véhicules et à mettre en place une déviation afin de permettre une inspection détaillée de l'ouvrage d'art (pont) par la SNCF, **le jeudi 27 juin 2024 entre 09h00 et 18h00 ;**
- à barrer la rue Schoenfeld, à hauteur du pont SNCF, à tous véhicules et à mettre en place une déviation afin de permettre une inspection détaillée de l'ouvrage d'art (pont) par la SNCF, **le jeudi 27 juin 2024 entre 09h00 et 18h00.**

Article 2 : Pendant la durée des travaux, la circulation à proximité des deux ponts ne sera pas possible et fera l'objet d'une déviation.

Article 3 : La chaussée sera rétrécie et le stationnement des véhicules sera interdit. Une signalisation réglementaire indiquant la présence des travaux ainsi qu'une déviation devra être mise en place par le pétitionnaire.

Les piétons et les cyclistes « pied à terre » seront autorisés.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie.

Article 5 : Cet arrêté est valable pour le **jeudi 27 juin 2024 de 9h00 à 18h00. La durée estimée des travaux étant de 2h30 à 3h00.**

Article 6 : Ampliation du présent arrêté :

* adressée à

- ° Mme la Préfète du Bas-Rhin
- ° M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouxwiller
- ° M. le Responsable du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- ° M. le Responsable du Centre d'Entretien et d'intervention de Bouxwiller
- ° M. le Président de la communauté de Communes Hanau – La Petite-Pierre

* notifiée à :

- ° l'entreprise ALSACE NACELLES SERVICES
- ° SNCF Réseau Infrapôle Rhénan

* affichée à l'emplacement habituel.

Wimmenau, le 21 juin 2024

Le Maire

Gilbert SAND

